



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 décembre 2025 à 17 heures 00

Question n°6

Tarifs 2026 de la Restauration à domicile et de l'Escapade

Le Conseil d'Administration, convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Cyril DEVESA / Madame Valéry GARCIA / Madame Nadia GARNIER / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN / Monsieur Alfred M'BONGO, arrive à 17h09 et vote à partir de la question n°5 / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Ludovic FAGAUT / Monsieur José GOMES / Madame Anne VIGNOT, donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 décembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20251203-D001972I0-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Augmentation des tarifs de la Restauration à domicile de 4,15 % pour la formule repas + pain, et des tarifs de l'Escapade de + 1 %.

Résumé : Les membres du Conseil d'Administration sont invités à se prononcer sur les tarifs 2026 de la Restauration à domicile, suite à l'attribution du nouveau marché qui débutera à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les tarifs 2026 de l'Escapade sont à nouveau soumis au vote en raison d'une erreur sur le tarif animation de la tranche 8.

Référence au Projet social 2022-2026 :

- Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS
- Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »
- Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)
- Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville
- Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public
- Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS
- Sans objet

I. Restauration à domicile

Les repas livrés à domicile sont réalisés par un prestataire choisi dans le cadre d'un marché public. Ce marché a été relancé en 2025 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2026. Le prestataire retenu est Estredia, basé à Saint-Rémy-en-Comté (70).

Chaque repas est constitué de 5 composantes, soit :

- un hors d'œuvre ou une entrée ou un potage réalisé à partir de légumes frais de saison,
- un plat protidique parmi les viandes, poissons, volailles, protéines végétales en barquette fermée,
- un plat d'accompagnement, avec alternance de légumes de saison et/ou féculents et/ou légumineuses,
- un produit laitier parmi les fromages, fromages frais, yaourts,
- un dessert parmi les fruits de saison, pâtisseries, entremets.

Les prestations proposées aux usagers vont évoluer à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- La livraison des repas se fera désormais le jour même et plus avec un décalage pour faciliter la compréhension du fonctionnement du service par nos bénéficiaires :
 - Le lundi pour le repas du lundi
 - Le mardi pour le repas du mardi
 - Le mercredi pour le repas du mercredi
 - Le jeudi pour les repas du jeudi et samedi
 - Le vendredi pour les repas du vendredi et dimanche

- Le pain n'est plus inclus dans le menu, il s'agit d'une option tarifée en sus du menu. Ce choix a été réalisé afin de limiter le gaspillage alimentaire, car le pain n'était pas toujours consommé.
- Enfin, les usagers pourront également commander un potage en sus de leur repas. L'option potage permettra aux usagers qui le souhaitent d'avoir un composant pour le dîner. Les usagers n'auront pas la possibilité de commander uniquement un potage.

En raison de ces deux dernières modifications, la structure des tarifs de la restauration à domicile évolue en 2026.

Le barème de ressources retenu correspond au barème CNAV en vigueur au moment de la délibération.

Dans le cas d'un couple, ses ressources sont divisées par deux.

L'évolution sur le même périmètre, c'est-à-dire repas et pain compris, est d'environ 4,15 % en moyenne entre 2025 et 2026, pour tenir compte de la hausse du coût des repas facturés par le fournisseur. Néanmoins, pour les usagers qui ne prendront pas de pain, le coût du repas sera en diminution en moyenne de 2,38 %.

Les repas livrés au service Lits Halte Soins Santé de l'Agora seront facturés au tarif de la tranche 8, soit 11,73 €, et le pain au tarif de 0,80 €, le cas échéant.

Les repas à domicile livrés aux résidents des résidences autonomie (qui ne déjeunent pas au restaurant de la résidence) sont également facturés aux tarifs arrêtés ci-dessous.

EXERCICE	BAREME RESSOURCES MENSUELLES			Tarif repas avec pain inclus	Tarif repas sans pain A	Option pain B	Tarif repas + option pain C=A+B	Potage					
	N° TRANCHE	PAR PERSONNE											
		MINIMUM	MAXIMUM										
2025	1	0	1 012,01	6,79 €									
2026		0	1 034,27		6,62 €	0,45 €	7,07 €	0,65 €					
2025	2	1 012,02	1 114,99	7,61 €									
2026		1 034,28	1 139,99		7,43 €	0,50 €	7,93 €	0,70 €					
2025	3	1 115	1 226,99	8,27 €									
2026		1 140	1 253,99		8,06 €	0,55 €	8,61 €	0,75 €					
2025	4	1 227	1 395,99	9,76 €									
2026		1 254	1 426,99		9,56 €	0,60 €	10,16 €	0,80 €					
2025	5	1 396	1 562,99	10,03 €									
2026		1 427	1 596 ,99		9,80 €	0,65 €	10,45 €	0,85 €					
2025	6	1 563	1 897,99	10,69 €									
2026		1 597	1 939,99		10,43 €	0,70 €	11,13 €	0,90 €					
2025	7	1 898	2 231,99	11,58 €									
2026		1 940	2 280,99		11,31 €	0,75 €	12,06 €	0,95 €					
2025	8	2 232		12,03 €									
2026		2 281			11,73 €	0,80 €	12,53 €	1,00 €					

II. Tarifs de l'accueil de jour « L'Escapade »

Les tarifs de l'Escapade ont été votés lors du Conseil d'Administration du 8 octobre 2025. Néanmoins, une coquille s'est glissée dans le tableau. Le tarif animation de la tranche 8 était erroné. Il s'élève en réalité à 19,29 €, contre 18,92 € annoncé initialement. Les autres tarifs restent inchangés. L'intégralité du tableau est reprise ci-après.

Exercice	BAREME RESSOURCES MENSUELLES					TARIFS	
	N° tranche	Personne Seule		Personnes couple		Animation (par jour)	Repas (par repas)
		Mini	Maxi	Mini	Maxi		
2025	1	0	1 012,01	0	1 571,15	9,41 €	6,34 €
2026		0	1 034,27	0	1 605,72	9,50 €	6,40 €
2025	2	1 012,02	1 114,99	1 571,16	1 785,99	10,39 €	7,30 €
2026		1 034,28	1 139,99	1 605,73	1 824,99	10,49 €	7,37 €
2025	3	1 115	1 226,99	1 786	1 952,99	13,06 €	8,18 €
2026		1 140	1 253,99	1 825	1 995,99	13,19 €	8,26 €
2025	4	1 227	1 395,99	1 953	2 120,99	13,69 €	9,03 €
2026		1 254	1 426,99	1 996	2 167,99	13,83 €	9,12 €
2025	5	1 396	1 562,99	2 121	2 455,99	14,21 €	9,44 €
2026		1 427	1 596,99	2 168	2 509,99	14,35 €	9,53 €
2025	6	1 563	1 897,99	2 456	2 901,99	15,44 €	10,75 €
2026		1 597	1 939,99	2 510	2 965,99	15,59 €	10,86 €
2025	7	1 898	2 131,99	2 902	3 346,99	17,48 €	11,09 €
2026		1 940	2 280,99	2 966	3 420,99	17,65 €	11,20 €
2025	8	2 132		3 347		19,10 €	11,69 €
2026		2 281		3 421		19,29 €	11,81 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- ✓ Votent favorablement les tarifs 2026 de la Restauration à domicile,
- ✓ Votent favorablement la correction des tarifs 2026 de l'Escapade.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS

Pour : 11
Abstentions : 1
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0